

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

101 - Budget Primitif - Ville (<i>M. Bouron</i>)	5
102 - Budget Primitif - Usines Relais (<i>M. Bouron</i>).....	11
103 - Budget Primitif - Assainissement (<i>M. Bouron</i>)	11
104 - Budget Primitif - Eau (<i>M. Bouron</i>)	12
105 - Budget Primitif - Bâtiment commercial (<i>M. Bouron</i>).....	13
106 - Budget Primitif - Lotissement Briand (<i>M. Bouron</i>)	13
107 - Budget Primitif - Lotissement divers (<i>M. Bouron</i>)	14
108 - Budget Primitif - Thermes (<i>M. Bouron</i>)	15
109 - Budget Primitif - Transport (<i>M. Bouron</i>).....	16
110 - Budget Primitif - Zones Industrielles (<i>M. Bouron</i>).....	16
111 - Vote des taux de la fiscalité (<i>M. Bouron</i>)	17
112 - Ouverture d'un crédit de fonds de roulement (<i>M. Bouron</i>).....	18
113 - Admissions en non valeur (<i>M. Bouron</i>)	19
114 - Cession d'un terrain par le Budget principal au Budget annexe lotissement A. Briand (<i>M. Bouron</i>).....	20
115 - Amortissement de la participation aux travaux de dissimulation du réseau aérien de Télécommunications (<i>M. Bouron</i>)	21

II - PERSONNEL

201 - Modification du tableau des effectifs - Transformations et créations d'emplois (<i>Mme Mesnard</i>).....	21
---	----

III - CULTURE - TOURISME

301 - Musée Municipal : restauration des collections (3ème tranche) (<i>Mme Méchain</i>)	23
--	----

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

401 - Tarif cantines scolaires (<i>Mme Toucas-Bouteau</i>)	25
--	----

V - URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

501 - Acquisition de terrains (<i>M. Brilloit</i>)	26
502 - Lotissement Combe à Chats - Détermination du prix de vente des terrains (<i>M. Brilloit</i>) ...	27
503 - Convention de servitude d'installation d'une canalisation souterraine "pré des Maines" (<i>M. Brilloit</i>)	28
504 - Déclassement d'une parcelle de terrain rue Jean Moulin (<i>M. Brilloit</i>).....	29
505 - Renouvellement de la convention d'exploitation de mobilier urbain (<i>Mme Barussaud</i>) ...	29
506 - Vente d'un terrain au Conseil Général lieudit "Pointe de la Borderie" (<i>M. Brilloit</i>)	31

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Le jeudi 28 mars 2002, le conseil municipal de Saint-Jean d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni en l'hôtel de ville sous la présidence de Jean COMBES, Maire.

Étaient présents:

Jean-Claude BOURON, Maryline MÉCHAIN, Françoise MESNARD, Gérard ADAM, Bernard PRABONNAUD, Michèle TOUCAS-BOUTEAU, Monique BARUSSAUD, Jean BRILLOIT, Adjoint.

Serge ELIE, Jean MERCIER, Michèle BERNET, Émile BRILLAUD, Françoise SPADARI, Victorien MIROUSE, Babette CARDET, Jacqueline PAVIS-VERRAT (à compter du dossier n°111 chapitre I), Mireille DICHTTEL, Jean MOUTARDE, Catherine CLAIRAND, Pascale THIBAUD, Jacques CASTAGNET, Etienne COLAS, Florence AUDINET, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 2

Karine RICOU	donne pouvoir à	M. LE MAIRE
Jacques MADIER	donne pouvoir à	Jean-Claude BOURON

Absents :4

puis à compter du dossier n°1113

Yolande DUCOURNAU

Alain ESTIEU

Jacques MASSALOUX

Jacqueline PAVIS-VERRAT (jusqu'au dossier n°110 du chapitre I)

Secrétaire de Séance :

- Mme Babette CARDET

M. le Maire: “ Avant de débiter nos travaux, je voudrais que nous ayons une pensée pour nos collègues conseillers municipaux de Nanterre qui ont trouvé une mort particulièrement tragique et atroce il y a quelques heures dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont tombés sous les balles d'un tireur fou.

Cet épisode tragique, qui n'est pas unique en Europe puisqu'au mois de septembre 2001 il y a eu événement semblable en Suisse où 14 élus cantonaux ont été exécutés de la même façon, nous rappelle que notre société contemporaine est difficile. Les périls internes existent. Certaines personnes ont du mal à trouver leur place à l'image de la personne qui a accompli cet acte de folie à Nanterre.

Cet homme était en grande souffrance et n'arrivait pas à s'insérer dans la société. La démocratie est difficile à faire vivre dans nos pays. Nous arrivons à faire fonctionner cette démocratie mais nous savons que par le monde il y a beaucoup de pays où c'est extrêmement difficile. Je vous demande également de vous souvenir, notamment ceux qui ont connu la seconde guerre mondiale, qu'être élu c'est parfois une responsabilité très lourde qui peut engager la vie des personnes. Certains se sont opposés à l'occupant, parfois au péril de leur vie. Il s'agit ici d'une action consécutive à un acte de folie.

Tout ceci montre que le travail que nous effectuons dans les différents conseils municipaux est un travail sérieux. Nous avons le devoir d'accomplir notre tâche au mieux et d'être solidaire avec toutes les personnes qui nous entourent.

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

En hommage aux huit conseillers municipaux qui ont trouvé la mort à Nanterre , en pensant également à leurs familles et aux blessés, je voudrais vous demander d'observer une minute de silence. “

L'assemblée observe une minute de silence.

M. le Maire: “ J'ai une communication à vous faire de la part de Mme Ducournau, et de MM. Estieu et Massaloux. Ils m'ont demandé de vous lire cette lettre: “

Monsieur le Maire,

Des engagements pris bien avant que la date du conseil municipal de ce soir ne soit fixée nous empêchent d'y être présents et nous le regrettons.

C'est pourquoi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir lire ce message,” ce qu je fais en ce moment “en préambule à la séance , à l'attention de l'ensemble de nos collègues du conseil municipal.

En effet, et sans désir de polémique, nous ne pouvons que constater que la présentation de ce budget est conforme à son orientation présentée lors du précédent conseil; à savoir que ce sont bien les circonstances qui dictent et imposent la politique financière menée par l'équipe municipale. L'augmentation de la pression fiscale, quel qu'en soit le montant, n'en est encore une fois que le reflet et son but, que l'on ne peut se cacher, est d'équilibrer un budget exsangue et non de projeter la ville positivement vers son avenir.

C'est pour cette même raison que, présents, les élus d'opposition UDF n'auraient de toute façon pas participé de façon positive au vote de ce budget pour marquer leur désaccord sur le fond. “

Je fais remarquer que ces trois élus n'ont pas remis de pouvoir et donc ils ne peuvent prendre part au vote. Ils donnent une déclaration d'intention, c'est tout.

“ Nous comptons sur vous pour affirmer notre entière solidarité lors de la minute de silence que vous ne manquerez pas de proposer à la mémoire de nos collègues élus de Nanterre.

Veillez croire, Monsieur le Maire et chers collègues, en l'assurance de notre considération.

Signé, les élus UDF:

Yolande DUCOURNAU, Jacques MASSALOUX, Alain ESTIEU. “

M. Castagnet: “ Je voulais associer à nos intentions de tout à l'heure les conseillers municipaux basques espagnols qui paient également de leur vie leur appartenance aux différents conseils municipaux. “

M. le Maire: “C'est vrai. La vie démocratique est difficile à faire vivre de par le monde.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2002.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier est adopté (1 vote contre).

M. le Maire: “Vous pouvez motiver votre décision de voter contre?”

M. Castagnet: “ Je ne voterai pas le compte-rendu tant qu'il ne sera pas envoyé dans les délais que j'estime conformes au code des collectivités territoriales et j'agirai de la sorte pendant six ans. “

M. le Maire: “Nous prenons acte.”

Adjonctions à l'ordre du jour

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

- Parc de loisirs de Bernouët - Convention de concession de l'exploitation du snack-bar et du minigolf (<i>M. Prabonnaud</i>)	32
- Plan de lutte contre les termites (<i>M. Brilloit</i>)	33

Remerciements :

M. le Maire: “Je vous transmets les remerciements des associations pour les subventions dont elles ont été bénéficiaires :

- Comité d'hygiène Bucco-Dentaire de la Charente-Maritime

Décisions :

Conformément à l'article L 2122.23 du code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la dernière séance.

n°236/02 : Passation d'un contrat de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de la construction d'une gare routière avec M. Yves MARCHADIER architecte, pour un montant de 7 996,31 • TTC.

n° 237/02 : Transfert par avenant du marché n° 00.20/B du 10 novembre 2000 conclu avec l'entreprise DELTAPLAST dans le cadre des travaux de muséographie (après consultation par voie d'appel d'offres ouvert) pour le lot n°3 Signalétique, pour un montant TTC de 17 110,85 •, au profit de DELTAPLAST SIGN SYSTEMS à compter de la date de notification de l'avenant.

M. Castagnet: “Pouvez vous me donner des éclaircissements sur la deuxième décision? “

M. Gomez (Directeur Général des Services): “Il s'agit ici seulement du changement de nom de la société. Elle s'appelait Deltaplast , elle se nomme désormais Deltaplast Sign System. “

M. le Maire: ”Il n'y a pas d'engagement financier supplémentaire. Vous êtes rassuré?”

M. Castagnet: “Oui. Momentanément.”

BUDGET PRIMITIF 2002 VILLE

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 de la Ville, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 2 288 463 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 8 542 115 •

M. Le Maire: “ Avant de donner la parole à M. Bouron, je voudrais indiquer que ce budget primitif 2002 est le premier voté en Euros. Toutes les sommes sont exprimées dans cette monnaie y compris les références aux crédits 2001.

Contrairement à ce qu'indiquaient Mme Ducournau et MM Estieu et Massaloux dans leur courrier, ce budget, par ses budgets annexes notamment, prépare l'avenir de la ville.

Je ne veux pas polémiquer mais le simple promeneur peut s'apercevoir que notre ville bouge. Nous avons créé les conditions nécessaires pour dynamiser l'économie locale par la création de zones et aussi de lotissements.

S'il peut apparaître sévère, ce budget permet de créer les conditions de développement. Après Monoprix, je voulais également vous indiquer que nous allons rénover d'ici la fin de l'année deux bâtiments du centre ville. Nous avons essayé de trouver l'équilibre qui ménage l'avenir et qui permet de gérer au plus juste . Malgré cette politique assez sévère, nous aurons effectivement une augmentation de la pression fiscale de 4, 6%. La plupart des collectivités locales a été obligée d'augmenter la fiscalité locale . Une brève enquête, que M. Bouron vous lira d'ailleurs tout à l'heure, le prouve.

M. Bouron: “ Le document de présentation permet de dresser des comparaisons avec les dotations de l'année 2001 et de mieux appréhender les crédits affectés à chacune des fonctions

Globalement en éléments réels et directs, le budget présenterait la structure suivante :

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	8.003.504	8.499.951
Investissement	2.288.463	1.792.016
	_____	_____
Total	10.291.967	10.291.967

FONCTIONNEMENT

RECETTES: 8.499.951 •

Globalement les recettes de fonctionnement diminuent de 0,24% par rapport au BP 2001, Toutefois les crédits tempête neutralisés, nous constatons une augmentation de 2,62%

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

Dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement diminue en 2002 de 18.324 •. Nous constatons également la diminution des remboursements de traitement concernant les CES, CEC et Emplois jeunes (41.161 •) mais une augmentation du remboursement des traitements des CFA (16.770 •). Les dépenses correspondantes sont ajustées en conséquence.

2) Produit des services.

L'incidence du transfert de la gestion du camping et des chalets neutralisée, les recettes provenant des différents services municipaux restent globalement stables par rapport à 2001 et se situent au environ de 0,613 M •.

3) Reprise des résultats

les résultats de l' exercice écoulé permettent de dégager un excédent 329.860 • contre 285.301 • en 2000

4) la fiscalité

Comme cela a été expliqué lors du Débat d'orientation budgétaire, l'équilibre du budget, malgré la limitation des charges les économies résultant des transferts de gestion ou la réorientation de certaines actions culturelles, nécessite un accroissement des taux de fiscalité de 4,6 %

DÉPENSES: 8.003.504 euros

Les dépenses totales hors prélèvement s' élèvent à 8.003.504 • soit – 5,42 % par rapport au BP 2001. Comme pour les recettes, les crédits tempête neutralisés, la diminution est de 2,27 %

Elles se décomposent comme suit :

1) les charges de gestion courante

Cette masse diminue de 133.232 • (- 3,50%)par rapport au budget primitif 2001.

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Cette régression est principalement due à la diminution des crédits d' amortissement des biens mobiliers et des subventions. (- 157.000 •), à la diminution des subventions culturelles (- 69.281 •) et à la suppression du reversement du loyer de la caserne des pompiers (66.914 •).

A noter toutefois l' augmentation des subventions d'équilibre des budgets annexes environ 0,100 M •.

2) les intérêts de la dette :

les intérêts restent stables par rapport à 2001 grâce à la renégociation des conditions d' apurement de l' encours de l'année dernière et de l' adoption de taux variables

3) les charges de personnel :

L'augmentation de 1,27 % (+ 47.288 •) enregistrée par rapport au BP 2001, résulte principalement :

Des promotions et avancements d'échelon ainsi que des augmentations de salaire prévues dans la fonction publique.

A noter le remplacement d'un seul agent sur les quatre partis en retraite. La redistribution des attributions et le concours de contractuel permettant un fonctionnement normal des services.

INVESTISSEMENT

RECETTES:

D' un volume global de 1,792 M • les recettes d' investissement se répartissent comme suit:

- Recouvrement de créances amortissement, FCTVA	0,590 M •
- Subventions	0,335 M •
- Vente de terrains et Maisons	0,105 M •
- Emprunts	0,762 M •

complétées par un autofinancement de 0,496 M • soit 21 % des dépenses d'investissement.

DEPENSES

Sur les 2,288 M • de dépenses, 0,986 M sont consacrés à l' apurement de la dette, le solde allant aux divers travaux et acquisitions.

Le projet de budget reprend les crédits nécessaires

à la poursuite des opérations engagées (déviation, musée)

à l'acquisition du cinéma Eden,

à la rénovation du camping,

à l'agrandissement du terrain des gens du voyage,

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

à la constitution de réserves foncières,

le solde étant affecté aux renouvellement de matériels, aux gros entretiens des bâtiments communaux, bâtiments sportifs, scolaires touristiques et grosses réparations de la voirie.

En conclusion, le projet de budget primitif 2002 se caractérise par :

- une augmentation de la pression fiscale de 4,60%
- le recours à l' emprunt à hauteur de 0,762 M •

*

Interventions dans le cadre du débat:

FONCTIONNEMENT

M. Castagnet: “ J’ai sous les yeux le compte-rendu de la commission culturelle. Les chiffres ne correspondent pas à ceux que vous annoncez. Il faudra vérifier. “

M. Bouron: “ Attention, il n’y a pas que les subventions ici, il y a également le fonctionnement du musée. “

Mme Méchain: “ Lors de la commission culturelle, nous n’avons pas envisagé de subvention pour le festival de théâtre. C’est la raison pour laquelle vous n’avez pas les mêmes résultats. “

M. Castagnet:” Il y a une erreur de 20 000 •. Je croyais qu’il y avait une incidence là-dessus.”

M. Bouron: ” Non.”

INVESTISSEMENT

M. Adam: “ L’Etat s’est engagé à aider les municipalités de plus de 5000 habitants à créer pour celles qui n’en avaient pas , ou à rénover, comme notre ville, les aires d’accueil pour les gens du voyage. Cette aide se situe à hauteur de 70%. Le Conseil Général peut assurer un financement complémentaire. Cette aide pourrait se monter à 121 • par mois et par emplacement. Cela devrait couvrir largement les frais de fonctionnement de cette aire.

Nous sommes inscrits au schéma départemental . Mais il y a des communes qui connaissent des difficultés pour trouver un terrain... Je rappelle que toutes les communes de plus de 5000 habitants doivent posséder leur aire. Le schéma départemental a pris un peu de retard , il sera mis en place durant cet été. On saura à ce moment là si notre site a été retenu. Mais il y a aucune raison qu’il ne le soit pas. On devrait pouvoir réaliser les travaux d’ici la fin de l’année et bénéficier des mesures que je viens de vous décrire.”

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

M. Castagnet: “Concernant la dette, nous empruntons tous les ans 5 MF et nous remboursons en capital ?”

M. Bouron: “6, 5 MF. Cela veut dire que nous nous désendettions. Le stock de la dette au 1er janvier est de 74 200 000 MF. Même en empruntant 5 MF, le stock de la dette descendra au 31 décembre à environ 72 MF. “

Mme Audinet: “Que va t'on faire dans la tour de la grosse horloge? Je vois acquisition de matériel...”

M. le Maire: “L'objectif est d'abord de mettre en valeur les graffitis d'une grande valeur historique et quelques moments importants de l'histoire de la ville. Bien que les salles soient petites, on va pouvoir faire un zoom sur l'histoire de la ville. La visite de cette tour peut être un atout pour le développement touristique de Saint-Jean d'Angély. L'acquisition d'un tiers de l'immeuble de l'ancienne librairie Omont permettra un accès beaucoup plus facile dans la tour. Les deux autres tiers de l'immeuble seront réaménagés en boutique au rez de chaussée et en appartements dans les étages. Cette opération se réalisera avec la SEMIS comme pour l'opération Monoprix. “

Mme Audinet: “Combien d'emplois seront créés?”

M. le Maire: “Il n'y aura pas forcément de création d'emplois.”

Mme Méchain: “Nous effectuerons certainement un redéploiement de personnel. “

M. Le Maire: “D'autant plus que les visites ne seront pas permanentes .”

Mme Audinet: “L'ouverture est prévue quand? “

M. le Maire: “Il nous faut patienter au moins jusqu'à la fin de l'année pour mettre en place la muséographie que nous étudions avec le concours de M. Even, ancien conservateur des Archives Départementales de Charente- Maritime et qui est devenu conservateur aux Archives Nationales à Paris. “

M. Castagnet: “Ce conservateur aux Archives Nationales, vous allez le rémunérer? “

M. le Maire: “Non. Il effectue ce travail depuis déjà plusieurs années. Il y a des gens qui travaillent pour la beauté du geste. Cela existe et je les salue d'ailleurs . “

Mme Audinet: “C'est dans ses fonctions.”

M. le Maire: “Tout à fait. M. Even est très intéressé par l'histoire de notre ville puisqu'il participe directement à un livre sur l'histoire de la Ville de Saint-Jean d'Angély qui devrait sortir en 2003. Il est fortement et amicalement impliqué dans ce projet. “

M. Bouron: “Avant de procéder au vote, je voudrais vous faire part d'une comparaison avec d'autres villes. Ce n'est ni réjouissant, ni flatteur. Concernant l'augmentation de la pression fiscale, Saint-Jean d'Angély connaîtra donc 4,6 % d'augmentation, Surgères: 5,03%, Jonzac: 0%, Nieul sur mer: 3 %, Périgny: 2%, Saint Georges de Didonne: 5%, Tonnay- Charente: 2%, Lagord: 4%, Royan: 4, 5%; Rochefort et Saintes: 0%. Pour les Deux- Sèvres: Bressuire: 5%, Parthenay: 4%,

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Saint-Maixent: 7, 5%. Pour la Charente, Cognac, Ruffec, Confolens et Barbezieux: 0%. En ce qui concerne la taxe d'habitation, nous nous situons 3 points en-dessous la moyenne nationale, pour le foncier bâti nous sommes 3, 5 points au-dessus de la moyenne départementale. Pour la taxe professionnelle, nous sommes encore en-dessous de la moyenne nationale 14, 73 contre 14, 80 auxquels il faut bien sûr ajouter la taxe professionnelle de la Communauté de Communes. “

M. Castagnet :“ Nous n'allons pas refaire le débat d'orientation budgétaire. Je ne mets pas en doute les chiffres annoncés par M. Bouron. Mais pour avoir une idée précise de la pression fiscale , je vais prendre l'exemple d'une maison type dans différentes villes du département et j'irai consulter les taxes foncières puisque ces documents sont libres d'accès . Nous saurons si nous sommes dans la moyenne mais je vous le dirai officiellement quel que soit le résultat. “

M. Bouron: “ M. Castagnet, si vous comparez les bases fiscales de La Rochelle à celles de Saint-Jean d'Angély, il n' y a pas photo. Si vous comparez Ternant à Saint-Jean d'Angély, c'est du simple au double. “

M. Castagnet: “Je comparerai ce qui est comparable: Surgères, Tonnay- Charente, Jonzac...”

M. le Maire: “Saint Georges de Didonne que je connais bien. “

M. Castagnet: “Oui, Saint- Georges de Didonne. Concernant les subventions, est-ce que je peux avoir le montant global pour 2001? “

M. Bouron: “4, 5 MF de mémoire. “

M. le Maire: “ Nous n'avons pas procédé à une diminution importante des subventions comme dans d'autres communes. “

M. Castagnet: “Il devrait y avoir une baisse de 500 000 F! “

M. Bouron: “Nous avons en moins le festival de théâtre et les charges dues au transfert de l'office de tourisme vers la Communauté de Communes. Il doit y avoir en gros 1 MF de subventions de moins. “

M. le Maire: “Globalement, les subventions accordées aux différentes associations ont été à peu près maintenues au même niveau. “

M. Bouron: “J'ai les chiffres. En 2001: le montant global des subventions s'élevait à 4 882 880 F. En 2002, 4 054 286 F. Cela fait 834 000 F de moins dont 450 000 F pour l'office de tourisme et 310 000 F pour le festival de théâtre. “

M. Castagnet: “ Nous allons voter contre ce budget car nous ne sommes pas d'accord pour cette augmentation. Nous expliquerons plus tard pourquoi nous ne sommes pas d'accord sur certains choix. “

M. Bouron: “Je reviendrai sur la fiscalité lorsque nous voterons les taux.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés
(25).

Contre : 3 Abstentions : 0 Pour : 22

BUDGET PRIMITIF 2002 USINES RELAIS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 249 160 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 130 930 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés
(25).

Contre : 3 Abstentions : 0 Pour : 22

BUDGET PRIMITIF 2002 ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 de l'assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 258 220 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 406 740 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(25).

BUDGET PRIMITIF 2002 **EAU**

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 de l'eau, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 131 034 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 218 634 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés
(25).

BUDGET PRIMITIF 2002 BÂTIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 du BÂTIMENT COMMERCIAL, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 34 395 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 68 710 •

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés
(25).

BUDGET PRIMITIF 2002 LOTISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 LOTISSEMENT, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 95 474,78 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 73 008,00 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(25).

BUDGET PRIMITIF 2002 LOTISSEMENTS DIVERS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 LOTISSEMENTS DIVERS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 423 046,02 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 323 248,30 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés
(25).

BUDGET PRIMITIF 2002 THERMES

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 183 435 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 73 580 •

M. Castagnet: “L'inscription budgétaire de 167 000 • c'est l'acquisition du bâtiment?”

M. Bouron: “Oui.”

M. Castagnet: “Cet emprunt est il compris dans les 5 MF?”

M. Bouron: “Non. Nous sommes dans un budget annexe. Aucun emprunt d'un budget annexe ne figure dans le budget principal. Ils sont aux budgets annexes qui par définition s'équilibrent. “

M. Castagnet: “Oui mais là, ils ne s'équilibre pas. “

M. le Maire: “Mais cet emprunt n'est pas fait.”

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

M. Castagnet: “Oui, mais on va le faire. “

M. Bouron: “Bien sûr. “

M. Castagnet: “Cela remet en question le montant du remboursement de l’annuité... “

M. Bouron: “Non. “

M. le Maire: “Nous en avons parlé en commission des finances, cet emprunt ne pourra être réalisé tout de suite. Nous le ferons le jour où il y aura achat de la caserne. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés**
(25).

Contre : 3 Abstentions : 0 Pour : 22

BUDGET PRIMITIF 2002 TRANSPORTS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 des TRANSPORTS, tant en recettes qu’en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu’il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 8 843 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 35 260 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés**
(25).

BUDGET PRIMITIF 2002

ZONES INDUSTRIELLES

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2002 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement,

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 334 450 •

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 73 550 •

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés
(25).

TAUX DE LA FISCALITÉ

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Il est proposé au conseil municipal l'augmentation uniforme des 4 taxes de 4,60% dans les conditions suivantes :

Taxe d'habitation	passerait de	10,52 %	à	11,00 %
Taxe foncière / bâti	passerait de	24,35 %	à	25,47 %
Taxe foncière / non bâti	passerait de	47,80 %	à	50,00 %
Taxe professionnelle	passerait de	14,73 %	à	15,41 %

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

M. Castagnet: “Je suis d'accord. C'est l'Etat qui est un mauvais payeur qui nous oblige à faire cela.”

M. Bouron: “Je n'ai pas insisté sur le mauvais payeur qu'est l'Etat.”

M. le Maire: “L'Etat est bien utile, il faut le défendre.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (23).**

Contre : 0 Abstentions : 3 Pour : 23

M. Bouron: “M. Castagnet, expliquez moi pourquoi vous ne votez pas l'ouverture de cette ligne de trésorerie?”

M. le Maire: “Quelle est votre logique?”

M. Castagnet: “Nous sommes contre l'ouverture d'une ligne de trésorerie.”

M. Bouron: “Et alors? On paie comment? On va faire rentrer par exemple en début d'année un emprunt de 3 MF. Et vous me reprocherez à ce moment là de contracter un emprunt pour couvrir du fonctionnement.”

M. Colas: “Je voudrais juste rappeler quand il y a douze ans et que vous étiez de l'autre côté, vous ne votiez pas favorablement les budgets.”

M. Bouron: “On ne parle pas de budget ici. Nous parlons ici d'une ligne de trésorerie, c'est à dire quelque chose de mécanique.”

M. Castagnet: “On peut discuter longtemps, chercher des choses dans le budget...”

M. Bouron: “Mais nous ne parlons pas de budget! Je parle de l'ouverture nécessaire d'une ligne de trésorerie.”

M. Castagnet: “A l'époque, nous avons une trésorerie largement suffisante. Aujourd'hui, vous gérez avec un flux tendu. Vous avez besoin de trésorerie parce que vous n'avez pas de réserves.”

M. Bouron: “Rappelez vous, parce que nous avons fait un bout de chemin ensemble, que nous avons dit que si nous étions élus en 1989 la ville honorerait ses factures à moins d'un mois. A l'époque, la ville payait à 90 jours. Aujourd'hui, la ville paie à moins de huit jours.”

M. Castagnet: “Quand j'y étais moi, on payait à moins d'un mois.”

M. Bouron: “C'était une époque où vous avez traversé le désert...”

PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : M. Jean Claude BOURON

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non valeur des titres suivants, les débiteurs étant insolvable.

Budget Ville

Exercice 88	Titre 823	Droits de place	20.12 •
Exercice 98	Titre 1904	Droits de place	279.42 •
Exercice 99	Titre 975 & 1430	Droits de place	436.68 •
Exercice 00	Titre 1756	Droits de place	686.02 •

TOTAL 1.422,24 •

Exercice 97	Titre 690	Repas cantine	10,14 •
Exercice 99	Titre 1672, 781, 1029, 1228, 1686	Repas cantine	119,55 •
Exercice 00	Titre 661, 767, 1085, 1917	Repas cantine	33,69 •
Exercice 01	Titre 805, 1100, 1120	Repas cantine	40,25 •

TOTAL 203,63 •

Les crédits sont inscrits au compte 654.01.

M. Marcireau (Releveur):” Concernant les droits de place, il s’agit ici de mesure d’ordre judiciaire, redressement etc... Pour les cantines, il s’agit de caractère social. Les huissiers se sont déplacés et il n’y avait rien à saisir. Mais le recouvrement a été assuré à 99, 5%. “

M. Bouron: “Sur un montant total de 600 000 F de recettes et sur quatre années. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés**
(26).

CESSION D’UN TERRAIN PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE “LOTISSEMENT A. BRIAND”

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Par délibération du 29 janvier 1998, le Conseil Municipal a décidé la création d’un lotissement d’habitations, sis avenue Aristide Briand.

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Afin de sortir ce terrain de l'actif de la Ville, il est nécessaire de procéder à sa cession au budget annexe "Lotissement Aristide Briand" pour sa valeur résiduelle de 186 269,68 FRF soit 28 396,63 •.

Les crédits nécessaires à cette cession sont inscrits au budget de la Ville et au budget annexe concerné de l'exercice 2002.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE DISSIMULATION DU RESEAU AERIEN DE TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Par délibérations du 17 juin 1999 et du 18 novembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de participer au financement des travaux de dissimulation du réseau aérien de télécommunications et autorisé le Maire a signé les conventions avec FRANCE TELECOM.

La participation de la commune s'élève à 84 740,13 FRF soit 12 918,55 • .

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'amortissement de cette dépense sur une durée de 5 ans.

Les crédits nécessaires à cette opération figurent au BP 2002

M. Bouron: " Avant de clôre le chapitre des affaires financières, je voudrais remercier chaleureusement le Directeur Général des Services et l'équipe de M. Bernard pour tout le travail effectué et ce, depuis plusieurs mois. Un budget c'est un travail de longue haleine. Qu'ils en soient ici remerciés. "

M. le Maire: " Je ne peux que confirmer les propos de Jean- Claude Bouron. La présentation pédagogique de ce budget a été particulièrement claire. Nous retrouvons là le talent habituel de M. Bouron. "

M. Castagnet: "Nous nous associons aussi à ces remarques."

M. Bouron: " Sans oublier M. le Receveur avec qui nous travaillons de manière extrêmement agréable. "

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés
(26).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS TRANSFORMATIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : Mme Françoise MESNARD

A compter du **1er avril 2002** je propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

1) Les Contrats Emplois Consolidés de trois salariés viennent à échéance au cours de l'année 2002. Compte tenu de la nécessité de conserver ces postes de travail pour la bonne marche des services, il convient donc de **créer** :

- un poste d'agent administratif à temps complet
- un poste d'agent du patrimoine à temps complet
- un poste d'agent d'entretien à temps complet.

2) Compte tenu de l'ouverture prochaine du musée il est nécessaire de procéder à la **modification** à compter du **1er avril 2002**.

- du poste d'agent d'entretien à 8,5/39ème en un poste d'agent d'entretien 20/35ème.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

M. Castagnet: “ Avez vous une idée du coût de ces modifications? Ce serait intéressant de le savoir. “

Mme Mesnard: “ M.Castagnet, il y avait un représentant de l'opposition à la commission du personnel qui a évoqué ce dossier. Tous les documents concernant le personnel pour 2002 ont été fournis. Nous allons les chercher . “

M. Castagnet: “Je trouverai normal d'indiquer l'incidence financière.”

M. Bouron: “ L'incidence est minime. Vous avez ici des agents qui étaient en contrat d'emploi solidarité ou en contrat d'emploi consolidé, subventionnés à 20%. Ce sont, d'autre part, des postes qui coûtent 5 600 F plus 40% de charges sociales. “

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

M. Mercier: “Sur le compte-rendu de la commission du personnel, il y avait une étude qui faisait ressortir les modifications prévues. Une fois le bilan dressé, nous arrivions à un coût annuel faisant apparaître une économie de 237 000F. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés (26).**

MUSÉE MUNICIPAL **Restauration des collections (3ème tranche)**

Rapporteur : Mme Maryline MÉCHAIN

Par délibération du 30 mars 2000, le Conseil municipal a validé le programme de restauration des collections du musée, établi sur trois ans.

Les deux premières tranches de travaux de restauration, respectivement 46 344,50 et 45 928,16 • TTC, ont été réalisées en 2000 et 2001 et ont obtenu l'aide financière de la DRAC et du Conseil Général.

Il s'agit aujourd'hui de lancer la 3ème tranche de ce programme pour un montant HT de 36 524,35 • (43 683,12 • TTC) selon le détail suivant :

- restauration de 3 sculptures : “Sainte Catherine d’Alexandrie et Maximien”, en bois polychromé (17e siècle), buste d’évêque en pierre polychromé (15e siècle), évêque en bois polychromé (15e - 16e siècle ?),

pour un montant HT de 12 881,94 • (soit 15 406,80 • TTC).

- restauration de 34 armes blanches et à feu (épées, dagues, sabres, couteaux, pistolets et fusils) datant du 18e siècle et du début du 19e siècle,

pour un montant HT de 20 669,96 • (soit 24 721,27 • TTC).

- restauration d’une pendule en bronze datant du 18e siècle,

pour un montant HT de 2 972,45 • (soit 3 555,05 • TTC).

Je propose au Conseil municipal, d'autoriser M. le Maire :

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

- à lancer la 3ème phase de ce programme
- à solliciter l'aide de l'État (DRAC) et du Conseil Général (ensemble 40 % à 50 % du montant HT).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif (chapitre 2316.3220.0595).

M. Castagnet: “ Je voterai contre. Je rebondirai sur ce que vient de dire M. Mercier au sujet du personnel. On dépense ici 300 000 F pour des choses qui ne paraissent pas être d'une extrême urgence. Je ne suis même pas sûr que la remise en état de ces objets améliore leur présentation. “

M. Le Maire: “ C'est un avis strictement personnel. Les experts du ministère de la Culture en ont jugé autrement. C'est un grand débat. Je sais bien que la culture n'a pas forcément auprès de vous toute l'importance qu'elle devrait avoir. Je n'ai jamais désespéré. Avec patience, on vous convertira un jour à ce domaine qui n'est pas le vôtre. “

M. Mercier: “ J'aurais aimé savoir qui était Sainte- Catherine d'Alexandrie et Maximien. Ce serait intéressant.”

M. Le Maire: “ On vous promet une réponse pour la prochaine séance. “

Mme Audinet: “ Je trouve que ce musée est très beau, très bien architecturé. Ce qui me déçoit un peu, c'est ce qu'il y aura à l'intérieur. Je ne sais pas si cela va déplacer les foules de Charente-maritime et d'ailleurs. Ces collections sont, à mon avis, dans tous les musées de France. Aucune originalité, aucun thème , aucune thématique là-dedans. J'ai très peur que ce musée fasse un flop pour ses collections.”

M. le Maire: “ Il y a déjà un point original: la présentation de la croisière noire. Il n'y a pas en France à l'heure actuelle”

Mme Audinet: “ D'accord. Mais il n'y a pas beaucoup de choses, il y a une voiture..”

M. le Maire: “ Attendez, vous n'avez pas tout vu! Il y a beaucoup de documents qui ont été rajoutés. Il y a eu un travail remarquable de la part de Caroline Antier. “

Mme Audinet: “ Ce sera un musée de province comme on en voit partout! “

M. le Maire: “ Ce ne sera pas le musée du Louvre mais ce sera un musée original. “

Mme Audinet: “ Vous en êtes sûr?”

M. le Maire: “ Vous verrez. Il y aura aussi des expositions temporaires puisqu'une grande salle a été prévue à cet effet. Nous entrerons ainsi en réseau avec d'autres villes du Poitou- Charentes et nous aurons enfin l'occasion d'offrir un accès à la culture en particulier aux enfants des écoles. Ce ne sera pas un musée mort, il sera actif.”

Mme Audinet: “ Il sera peut-être rasoir. “

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

M. le Maire: “Attendons.”

Mme Méchain: “Ce n'est pas notre objectif de faire un musée- rasoir. “

Mme Audinet: “J'espère.”

Mme Méchain: “Nous voulons en faire un musée vivant et bien ancré dans la vie angevine. “

Mme Audinet: “Je le souhaite mais ce que j'ai vu à l'intérieur me fait un peu peur. “

M. le Maire: “C'est permis d'avoir peur. Mais je vous rassure, la conception de ce musée est dynamique, moderne. cela n'a rien à voir avec les musées statiques que vous avez pu connaître et qui existent parfois encore dans le fin fond des campagnes. “

Mme Audinet: “On verra.”

M. le Maire: ”L'avenir nous départagera.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26).**

contre : 3 Abstentions : 0 Pour : 23

TARIF CANTINES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Michèle TOUCAS-BOU TEAU

Je vous propose de fixer à compter du 1er avril 2002, le tarif des cantines et garderies scolaires en majorant uniformément les précédents de 2 % (la réglementation autorise un taux moyen d'augmentation de 2,3 %).

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Catégories	Tarif 2001	Proposition 2002 en Francs	Proposition 2002 en Euros
<i>Élémentaires</i>			
T bis	18.20 F	18.56 F	2.83 •
T	16.20 F	16.52 F	2.52 •
T1	13.30 F	13.57 F	2.07 •
T2	11.30 F	11.53 F	1.76 •
T3	7.50 F	7.65 F	1.17 •
T4	6.60 F	6.73 F	1.03 •
<i>Maternelles</i>			
T bis	15.20 F	15.50 F	2.36 •
T	13.50 F	13.77 F	2.10 •
T1	11.50 F	11.73 F	1.79 •
T2	9.30 F	9.49 F	1.45 •
T3	6.10 F	6.22 F	0.95 •
T4	5.00 F	5.10 F	0.78 •

Adultes : 4.51 • soit 29.58 F (29,00 F précédemment)

Garderies scolaires :

- heure de garde : 1,06 • soit 6,94 F (6,80 F précédemment)

- 1/2 heure de garde : 0,56 • soit 3,67 F (3,60 F précédemment)

- goûter : 0,56 • soit 3,67 F (3,60 F précédemment).

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés (26).**

ACQUISITION DE TERRAINS

Rapporteur : M. Jean BRILLOIT

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Les parcelles AA 131 et 136 sont incluses dans l'emplacement réservé destiné à l'agrandissement de l'hôpital et de la maison de retraite Val de Boutonne.

Par lettre du 31 mars 2000 le propriétaire, M. GUILLAUME, met la commune en demeure d'acquérir les terrains dont il s'agit pour un montant de 15 664,14 euros, et réitère sa demande le 15 décembre 2000.

Après discussions et négociations, le prix a été ramené à la somme de 12 806 euros, prix qui paraît raisonnable du fait qu'une partie des terrains est en zone constructible.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACQUERIR les parcelles AA 131 et 136 d'une superficie de 1 390 m² au prix de 12 806 euros,

- d'AUTORISER le maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2002 compte 2118.0672.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (26)**.

LOTISSEMENT COMBE A CHATS DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Rapporteur : M. Jean BRILLOIT

Dans le cadre de la création du lotissement d'habitation Combe à Chats, le conseil municipal, par délibération du 19 novembre 2001, a approuvé l'avant projet détaillé des aménagements pour un montant de 167 693,92 euros HT et a autorisé le maire à lancer la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert.

Le coût de la viabilisation s'établit à 155 803 euros TTC, soit :

montants
HT

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Electricité-gaz	EDF GDF	14 582,17
VRD	SEC TP	99 797,95
Eau Potable	CASTELLO	7 619,00
Éclairage public	RIVET	8 271,00
	TOTAL HT	130 270,12
	TOTAL TTC	155 803,06

Les travaux ont débuté au début du mois de mars et la commercialisation des 13 lots pourrait intervenir courant juin 2002.

Il convient donc, dès à présent, de déterminer le prix de vente de ces lots. Je propose que ce prix soit fixé à 20,40 euros HT soit 24,40 euros (TVA incluse) le mètre carré. La ville ayant opté pour l'application du régime TVA, les cessions seront imposées à cette taxe et ne seront pas soumises aux droits de mutations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de FIXER le prix du mètre carré à 20,40 euros HT soit 24,40 euros (TVA incluse),
- d'AUTORISER le maire à signer les actes translatifs de propriété et tous documents liés à cette opération.

M. le Maire: “Je pense que ce lotissement va rencontrer un écho favorable.”

M. Brilloit: “Il y a déjà neuf options sur les treize parcelles disponibles. “

Mme Pavis- Verrat: “J’ose espérer que le coût ne va pas aller au-delà des 130 000 €. Sinon, c’est encore la collectivité qui risque de payer pour quelques privés. J’espère que tout a été bien calculé dans le prix. “

M. Brilloit: “On a donné le détail dans une commission il y a un mois à peu près. Personne n’a fait d’observations à ce moment- là. Je peux me tromper, je ne suis pas professeur de mathématiques!”

M. le Maire: ”Le postulat c’est que M. Brilloit se trompe rarement.”

M. Castagnet: “J’espère que dans le règlement de lotissement, il est bien prévu que les eaux pluviales des maisons seront restituées au sol naturel.”

M. Brilloit: “Oui”.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés**
(26).

CONVENTION DE SERVITUDE D'INSTALLATION D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE LIEUDIT “PRE DES MAINES”

Rapporteur : M. Jean BRILLOIT

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement d'habitation "Combe à Chats", et plus particulièrement du traitement et de l'évacuation des eaux pluviales, il est nécessaire de construire un collecteur souterrain sous le canal Saint Eutrope et dont le tracé empruntera des propriétés privées.

Après négociations avec les propriétaires, il est proposé de conclure une convention de servitude d'écoulement des eaux pluviales moyennant une indemnité de :

- 152,45 euros pour la parcelle AA n° 2 appartenant à M. ROBERT,
- 762,25 euros pour la parcelle AB n ° 178 appartenant à M. JUNQUA,
- 381,12 euros pour la parcelle AA n° 01 appartenant à M. TERRIEN.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER les conventions de servitude dont il s'agit et d'AUTORISER le Maire à les signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

Tous les frais inhérents à cette opération sont à la charge de la commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(26).

**DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN
RUE JEAN MOULIN**

Rapporteur : M. Jean BRILLOIT

Par délibération du 27 septembre 2001, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une enquête publique de manière à déclasser du domaine public une parcelle de terrain située rue Jean Moulin et de la vendre à M. DESIRÉ..

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable au projet de déclassement de ce terrain à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 au 26 novembre 2001,

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de DÉCLASSER ce terrain du domaine public communal et de l'INCORPORER au domaine privé de la commune.

- de CONFIRMER la vente dudit terrain à M. DESIRÉ moyennant le prix de 7,62 euros le mètre carré suivant superficie déterminée par le géomètre.

Je rappelle que tous les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de M. DESIRÉ.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés (26).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN

Rapporteur : Mme Monique BARUSSAUD

Suivant convention du 25 mai 1994, la ville a confié l'exploitation du mobilier urbain à des fins publicitaires à la société PUBLIMATHES.

Je rappelle que cette convention a notamment pour objet la mise à disposition gratuite à la commune d'une face de chacun des supports permettant notamment l'installation de plans de ville.

La convention initiale prévoyait l'exploitation de 25 planimètres et de 5 abribus pour une durée initiale de 6 ans, renouvelable tacitement chaque année.

Comme suite à la création de nouvelles voies, trois avenants ont été approuvés par le conseil municipal depuis 1994, portant l'objet de la convention de mobilier urbain à 35 planimètres et 7 abribus.

La société DAUPHIN ADSHEL ayant procédé à l'acquisition de la société PUBLIMATHES, celle ci souhaite renouveler la convention pour une période de six ans afin de poursuivre l'exploitation du mobilier urbain déjà implanté.

En contrepartie, la société DAUPHIN ADSHEL propose :

- l'installation de plusieurs abribus d'un nouveau design, faubourg de Niort et sur le parking du lycée Audouin Dubreuil,

- le déplacement gratuit de 2 planimètres sis avenue Port Mahon et avenue de Gaulle en raison de la gêne qu'ils représentent pour les riverains.

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

- la réalisation de 25 plans de ville actualisés destinés à être apposés sur certaines faces communales,

- la cession à titre gracieux de deux abri bus, l'un sis rue du Gymnase et l'autre rue Saint Exupéry dont l'exploitation commerciale ne présente plus d'intérêt mais que la commune souhaite conserver pour le confort des usagers.

Enfin, s'agissant d'une convention conclue à titre gratuit pour la commune, le montant du marché, pour une durée de 6 ans, peut être estimé à 43 850,44 euros. Ce montant étant inférieur au seuil de 90 000 euros HT, la convention peut donc être conclue sans formalités préalables selon l'article 28 du code des marchés publics.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER la convention jointe et d'AUTORISER le maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

M. Mercier: " Je ne comprends pas bien. C'est gratuit et vous l'évaluez à 43 850, 44 euros. Qu'est-ce que cela veut il dire?"

M. le Maire: "M. Bernard précise qu'il s'agit d'une référence donnée, une évaluation forfaitaire. "

M. Mercier: " Pour une évaluation forfaitaire, ce chiffre avec une virgule me gêne quand même. Je suppose qu'au départ c'est une évaluation en francs. "

M. Castagnet: "Ils versent une redevance?"

Mme Pavis- Verrat: " Est-ce qu'il ne serait pas possible de créer une commission qui travaillerait sur la publicité en ville? On devrait arriver à la limiter dans la mesure où cela détruit le paysage. Et cela ne fait pas partie d'un enrichissement culturel remarquable. Cela mériterait que l'on réfléchisse à la question. "

M. le Maire: "On peut toujours créer une commission. "

M. Castagnet: " C'est une bonne idée. C'est intéressant d'y réfléchir pour préparer une réglementation particulière. "

M. Brilloit: " Il y a déjà une commission qui a été nommée par le Préfet il y a trois ou quatre années. "

M. Castagnet: "Mais nous n'avons pas besoin du Préfet pour cela!"

M. Brilloit: " Ah si! La commission existe. Mme Méchain la présidait d'ailleurs. "

M. le Maire: " Il y a une réglementation et on doit s'y conformer. On peut toujours réfléchir et réactualiser la réflexion. "

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de Madme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26).

VENTE D'UN TERRAIN AU CONSEIL GÉNÉRAL LIEUDIT "POINTE DE LA BORDERIE"

Rapporteur : M. Jean BRILLOIT

Le Département de la Charente Maritime souhaite acquérir une parcelle de terrain cadastrée section ZT 65 (anciennement ZT 28) pour une contenance de 40 m² afin d'aménager le carrefour de la route départementale n° 127 et de la voie communale "Pelouaille aux Arrondeaux" de manière à dégager la visibilité et assurer ainsi une meilleure sécurité des lieux.

Cette transaction pourrait s'effectuer moyennant un prix de 0,35 euros le mètre carré suivant estimation dressée par les services fiscaux, soit un total de 14 euros.

La parcelle dont il s'agit, issue d'un délaissé de terrain consécutif à la construction de la déviation, ne présentant aucun intérêt particulier pour la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER de vendre la parcelle ZT 65 au Département moyennant le prix de 14 euros.

- d'AUTORISER le Maire à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération, étant précisé que tous les frais sont supportés par le Département.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26).

PARC DE LOISIRS DE BERNOUET CONVENTION DE CONCESSION DE L'EXPLOITATION DU SNACK-BAR ET DU MINIGOLF

Rapporteur : Monsieur Bernard PRABONNAUD

Par délibération du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer un appel d'offres aux professions de bouche pour l'exploitation du snack-bar et du golf miniature de la base de loisirs de Bernouët.

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Trois candidats ont déposé leur soumission, qui ont fait l'objet d'un examen par la commission d'appel d'offres, puis par le bureau municipal, celui-ci étant appelé à statuer en dernier ressort.

Après analyse des dossiers, il vous est proposé :

- de retenir la candidature de Mlle Bénédicte JAMOIS, qui versera pour l'année 2002 un loyer de 16.770,00 • HT.
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de concession précaire et révocable dont projet joint.

M. Prabonnaud: “M. John Cosier assurait la restauration du plan d'eau depuis quinze ans et dans des conditions difficiles. La restauration de plein air n'est pas en effet un secteur de tout repos. Quinze ans, c'est fatigant. Il fallait trouver un successeur pour donner un peu plus de dynamisme et renouveler les prestations. Je pense que l'on peut rendre hommage à M. John Cosier pour ses quinze années passées au plan d'eau. “

M. Castagnet: “En commission, j'avais fait part de quelques réticences pour le changement de locataire. Bien sûr, il a connu des périodes difficiles mais il avait entrepris des investissements . Je ne connais pas la personne qui va lui succéder mais je trouve dommage de changer. “

M. Le Maire: “La nouvelle locataire possède des références. Globalement, je suis de votre avis. C'est difficile de changer de locataire. Mais il y a eu des observations faites en défaveur du locataire précédent. S'il y avait eu qualité, on n'aurait pas eu à se poser des questions. Malheureusement, certains d'entre nous ont pu observer que la qualité des repas était inégale. Pour l'image du plan d'eau, ce n'était pas excellent. Il y a nécessité de relancer l'activité avec une personne qui voit les choses différemment. Personnellement, je n'ai rien de particulier à dire sur le locataire précédent. Mais la majorité s'est prononcée pour le changement. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(25).

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 24

LUTTE CONTRE LES TERMITES

Rapporteur : M. Jean BRILLOIT

La Charente-Maritime et plus particulièrement notre commune constituent des sites d'élection pour les termites.

De fait, plusieurs gîtes ont été identifiés depuis le début de l'année, ce qui a incité M. le Maire à informer par voie de communiqués et par courriers personnalisés la population concernée à ce jour (rue Lachevalle, rue Laurent Tourneur, quartier de la Porte de Niort).

Séance du conseil municipal du 28 mars 2002

Devant le risque de prolifération du fléau, il paraît judicieux de faire application de la loi 99-471 du 8 juin 1999, tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages.

Ce texte permet au Préfet d'établir un processus d'alerte, ayant pour objectif d'obliger les occupants ou les propriétaires d'immeubles de signaler la présence de termites au Maire, et de permettre à ce dernier de prescrire des mesures de lutte contre ce fléau.

Au préalable, il appartient au Conseil Municipal de "délimiter les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme".

Compte tenu des informations en notre possession, il est proposé que la totalité du territoire de la commune de Saint-Jean-d' Angély soit assujéti au régime de prévention et de lutte contre les termites tel que prévu par la loi 99-471 du 8 juin 1999 et le décret 2000-613 du 3 juillet 2000.

M. Castagnet: " Je ne comprends pas ce rapport. Pour une transaction on doit impérativement produire une attestation de détermitage. "

M. Gomez: " Cela ne concerne pas seulement la procédure au moment d'éventuelles transactions. C'est plus général. "

Mme Audinet: " Qui paie le détermitage? "

M. Gomez: " Le propriétaire. "

Mme Audinet: " Est-ce qu'il y aura des aides de la Mairie? "

M. le Maire: " Pour avoir fait procéder à cette opération dans une autre commune, il n'y a pas d'aides. C'est un problème grave qu'il faut prendre au sérieux. On peut limiter les dégâts sans investir des sommes importantes. Mais cela peut mettre en difficulté certains propriétaires. "

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés (26).**

M. le Maire: " Avant de nous quitter, je voudrais redire , après ce qui s'est passé à Nanterre, que plus que jamais Il faut cette solidarité dans notre responsabilité d'élus. Merci. "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h